ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 29506

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation toujours difficile au Tibet, et sur l'absence de véritables négociations entre les représentants du dalaï lama et le gouvernement chinois. En effet, le dalaï lama recherche activement une solution pacifique à la question du Tibet. Sa stature d'homme d'État et sa réputation d'avocat inlassable de la non-violence lui ont valu le prix Nobel de la paix en 1989. Ces mêmes qualités lui valent également le respect et l'admiration du monde entier. Cependant, le gouvernement chinois semble encore retarder le dialogue avec ses représentants. L'avenir du peuple tibétain et de sa culture est donc toujours menacé. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale les mesures que le gouvernement français entend prendre pour agir sans plus tarder au rapprochement des deux parties, notamment par une initiative concrète dans le cadre des institutions européennes.

Texte de la réponse

La France exerce une vigilance constante sur la question des droits de l'homme en Chine et notamment au Tibet. Elle exprime régulièrement ses préoccupations devant les violations de droits de l'homme au Tibet, tant dans le cadre des relations bilatérales franco-chinoises que dans celui de l'Organisation des Nations unies. La France appelle à une solution qui soit compatible avec le respect de la souveraineté chinoise et des droits des Tibétains. À cette fin, elle encourage les autorités chinoises et le dalaï lama à engager un dialogue substantiel, méthode la mieux à même de favoriser un règlement durable de la question tibétaine. La France suit avec intérêt le développement des contacts informels qui ont eu lieu entre des officiels chinois et des émissaires du dalaï lama ; ces premières conversations constituent des signaux encourageants. La France souhaite qu'elles soient suivies d'effets concrets. Lors de la visite d'État du président Hu Jintao, la France a une nouvelle fois appelé la Chine à s'engager résolument sur la voie de la démocratie et des libertés. Le renforcement de la coopération franco-chinoise en faveur des droits de l'homme et de l'État de droit constitue un chapitre important de la déclaration conjointe franco-chinoise signée le 27 janvier 2004 par les deux chefs d'État. De concert avec ses partenaires européens, la France entretient avec la Chine des échanges réguliers dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme qui a tenu une nouvelle session à Dublin en février 2004. La question du Tibet fait bien entendu partie de ce dialogue. La France continuera de relayer auprès de la Chine les préoccupations des élus et de l'opinion publique sur la question tibétaine. Elle entend également poursuivre ses efforts en faveur d'un dialogue entre les autorités chinoises et le dalaï lama.

Données clés

Auteur : M. Jean Gaubert
Circonscription : Côtes-d'Armor (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29506
Rubrique : Politique extérieure

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE29506

Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9092
Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2215